EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-ARMEL

Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 035-213502503-20251201-2025_056-DE

SÉANCE DU 1ER DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le premier décembre, le conseil municipal de la commune de Saint-Armel, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au sein de la salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme la Maire, en session ordinaire, après avoir été convoqué le vingt-cinq novembre deux mille vingt-cinq, conformément aux articles L. 2121-10 et 2121-11 du code général des collectivités territoriales.
Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 12
Nombre de votants : 15
Date d'affichage de la liste des délibérations : le 4.12.2025

Présents : Mme MADIOT, maire, M. BERTHAUD, Mme CHÂTEL, M. CHAUVIÈRE, Mme REUCHERON, M. SIMON, adjoints, Mme BELLANGER, M. DUCHÊNE, Mme GARDET, M. HOUSSEL, M. MC DONNELL, M. PANAGET
Absents : M. CAILLARD, M. FOLEMPIN
Absents excusés : M. CHÉREL, Mme CODANDAM, M. MÉRIGLIER, Mme PANON, Mme QUINTIN
Pouvoirs : M. CHÉREL à M. PANAGET, M. MÉRIGLIER à Mme GARDET, Mme QUINTIN à Mme BELLANGER

M. CHAUVIÈRE a été désigné secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

2025-056 – FIN – DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET ZAC DES BOSCHAUX – MODIFICATION DES STOCKS

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
- Vu la délibération n°2025-017 portant adoption du budget primitif 2025,
- Considérant la nécessité de régulariser les écritures de stocks de la ZAC des Boschaux,

En l'absence du rachat, en 2025, par la société Viabilis, du terrain communal sur lequel se trouvait d'anciens garages, des opérations d'ordre permettant de procéder à la régularisation des écritures de stocks doivent être passées sur le budget annexe de la ZAC des Boschaux.

Il y a donc lieu de procéder aux rectifications suivantes :

Article	Section	Intitulé	Dépenses	Recettes
Fonctionnement				
042 – 71355	Fonctionnement	Variation de stocks de terrains aménagés		+ 836 000,00 €
042 – 65888	Fonctionnement	Constatation stock final - Virement à la section d'investissement	+ 836 000,00 €	
Investissement				
040 – 3555	Investissement	Variation de stocks – Terrains aménagés	+ 836 000,00 €	
040 – 1641	Investissement	Constatation stock final - Virement de la section de fonctionnement		+ 836 000,00 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

1. autorise l'ouverture des crédits correspondants à ces opérations d'ordre ;

2. autorise Mme la Maire à signer toute pièce relative à cette décision.

Envoyé en préfecture le 04/12/2025
Reçu en préfecture le 04/12/2025
Publié le
ID : 035-213502503-20251201-2025_056-DE

Pour extrait conforme
Le 3.12.2025
La Maire,



La Maire certifie sous sa
responsabilité le caractère exécutoire
de cet acte reçu à la Préfecture le :
Affiché à la Mairie le : 4.12.2025
La Maire,